

## **AVIS PUBLIC**

---

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 01-2024**

---

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le lundi 11 mars 2024 à 20 heures, à l'Édifice P.-Benoit, situé au 107, rue de la Salle à Deschambault-Grondines.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Rendre conforme la distance entre un futur bâtiment et le chemin du Roy (route 138) une distance de 497 mètres au lieu de 600 mètres, tel qu'indiqué à l'article 16.4.3 du règlement de zonage N°125-11.
- Identification du site concerné : 101, chemin de la Gorgendière  
Deschambault-Grondines, Québec

Lot : 6 337 128

Zone : A-203

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 7<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE FEVRIER 2024.

" Marie-Claude Arcand "

---

Marie-Claude Arcand, directrice générale  
adjointe et greffière-trésorière adjointe

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Marie-Claude Arcand, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 7 février 2024 entre 8 heures et 18 heures.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat de publication.

" Marie-Claude Arcand "

---

Marie-Claude Arcand, directrice générale  
adjointe et greffière-trésorière adjointe